Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Rabiia II 1445
24 Octobre 2023

N° 123

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2421**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2422**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2427**
Homologation de résolutions **2428**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2429**
Avis aux créanciers..... **2435**
Convocations
Sociétés anonymes **2435**
Autres sociétés **2438**
Divers
Avis au public..... **2438**
Actes Administratifs
Avis au public **2440**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax..... **2442**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt des Etats Financiers & du Rapport des commissaires aux comptes

Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022

Renouvellement du Mandat des Membres du Conseil d'Administration

Renouvellement du Mandat de commissaire aux comptes et Co-commissaire aux comptes

Nomination d'un Président Directeur Général

COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT CFI

SA au capital de 30.108.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine

Identifiant Unique : 0784797G

Numéro Affiliation CNSS : 318872-33

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 Juillet 2023, enregistré à la Recette des finances de Mégrine le 21/8/2023, sous le n°23704626, quittance n°M064354, il a été décidé :

1. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022.

2. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales.

3. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs : Yahia Bayahi, Taieb Bayahi, Tahar Bayahi, Khaled Bayahi, Maher Bayahi, Slim Bayahi pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

6. Renouvellement du mandat du cabinet d'expertise comptable «InFirst AUDITORS» représenté par Monsieur Mohamed Triki en qualité de commissaire aux comptes et le mandat de Monsieur Yassine Ben GHORBAL en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

7. Pouvoirs en vue de formalités

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 31 juillet 2023, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 21/8/2023, sous le n°23704634, quittance n°M064402, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Yahia Bayahi en qualité de Président Directeur Général de la société CFI pour la durée de son mandat d'administrateur, et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour diriger la société.

Deux exemplaires des dits procès-verbaux ont été déposés auprès du Centre National du Registre Des Entreprises de Ben Arous le 6/9/2023 sous le n°2023158190 et sous le n°2023158193.

2023R02465SANB2

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

De la SORETRAS tenue le 4 octobre 2023

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX "SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SORETRAS tenue le 4 octobre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12 octobre 2023 sous le numéro M006331/23805767 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du Centre National du Registre des Entreprises à Sfax le 13 octobre 2023 sous le numéro 2023168649, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

1) Continuité de la société, suite à l'atteinte des fonds propres de la société au 31 décembre 2022 en deçà de la moitié de son capital et saisine de l'autorité de tutelle conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2023X01325SANB2

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire

De la SORETRAS ET DU GROUPE

Tenue le 4 octobre 2023

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX "SORETRAS"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 0003899T

Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SORETRAS tenue le 4 octobre 2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes des Sociétés à Sfax le 12 octobre 2023 sous le numéro M006330/23805766 dont un exemplaire a été déposé au bureau régional du centre national du registre des entreprises à Sfax le 13 octobre 2023 sous le numéro 2023168649, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité :

Résolution 1 : Entériner le retard de la présente réunion qui se tient en dehors des délais réglementaires du faite qu'il n'affecte en rien les intérêts des actionnaires.

Résolution 2 : Approuver le rapport du conseil d'administration de la SORETRAS, les rapports des commissaires aux comptes (rapport général et rapport spécial) ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2022 telles que présentés lors de cette réunion.

Résolution 3 : Approuver le rapport du conseil d'administration du groupe SORETRAS, le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022 et présentés lors de cette réunion.

Résolution 4 : Affecter le résultat déficitaire dégagé de l'exercice 2022 d'un montant de - 4 928 875,090 dinars au compte "résultats reportés" :

Total des déficits des exercices antérieurs : - 117 919 637,943 Dinars

Déficit de l'exercice 2022 : - 4 928 875,090 Dinars

Total des résultats reportés (déficitaires) : - 122 848 513,033 Dinars

Résolution 5 : Conserver le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société, soit cent cinquante (150) dinars par administrateur et par réunion à laquelle il est personnellement présent.

Résolution 6 : Approuver la désignation des membres suivants au conseil d'administration et ce à partir du 23 Mai 2023 :

- Membres représentant l'Etat Tunisien : Messieurs Nizar Ben Mohamed, Habib Layouni, Ali Elhouch et Faiçal Masmoudi;

- Membre représentant le Conseil Régional de Sfax : Monsieur Bassem Elhssini.

- Membre représentant la municipalité : Monsieur Mohamed Bouaine.

Et ce pour la période restante telle que indiquée dans la résolution numéro sept du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2021 en date du 20 décembre 2022.

Résolution 7 : Donner Quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion pour l'année 2022.

Résolution 8 : Conférer tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son délégué pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres du procès-verbal de cette réunion.

2023X01326SANB2

Notice d'information relative à une augmentation du capital

STE ATLANTIS PHARMA SA

Capital 3.350 MD

Cité Bokri Ariana

RC : B132682002

MF : 0539205A

Dénomination : SOCIETE ATLANTIS PHARMA

Siège social : Cité El Bokri - 2032 - Ariana

Capital : Trois millions trois cent cinquante mille dinars 3.350 .000 divisé en 335.000 actions de dix (10) dinars chacune

Objet social : la fabrication des produits pharmaceutiques et compléments alimentaires

Durée : 99 ans

Dépôt provisoire du PV : Une copie du PV de l'AGE tenue le 24/7/2023 a été enregistrée à la recette des finances de Kalaat Andalous le 5/10/2023 sous le numéro 23501662 et quittance numéro 1035566 et au RNE le 17/10/2023, quittance numéro AC031412023. Le nombre d'action à souscrire : 65.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à la valeur nominale de dix (10) dinars par action, soit 650.000 dinars et à libérer du 1/4 au moins à la souscription Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars

Avantages particuliers : néant

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit au vote : Les titulaires d'actions libérées des Versements exigibles peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter et bénéficient d'un nombre de voix égal au nombre d'actions détenues, chaque action donne droit à une voix. Répartition de résultat : Le bénéfice net sera répartie conformément aux statuts et au code des sociétés commerciales. Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription qui éventuellement seront souscrits par les autres actionnaires seront déposés au compte indisponible n°10906105105269178840 ouvert à la STB 2 agence de Nabeul.

Délais de souscription : La souscription sera effectuée pendant les 15 jours qui suivent la parution de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2023402506SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Al Mourouj en date du 9/10/2023, enregistrement n°23204832 Quittance n°M077800 publié au journal quotidien "Echourouk" le 18/10/2023 Mr Mouldi Alkadri a vendu à Mme Nawel Belara le fonds de commerce sis à l'avenue Lahbib Thamer el Mourouj 1 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant Global de 30.000. 000D consigné chez Maître Adel Lahmadi 3, rue Hédi Nouira Tunis jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

2023T00963FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 octobre 2023, enregistré à la

recette des finances Rue d'Autriche le 13 octobre 2023, sous le n°23204977, Quittance n°M074807, Monsieur Hamadi Ben Moncef FFIKHA demeurant au n°2, Rue Emna Bent Wahab El Menzah 6 Ariana, a cédé à Madame Mouna Bent Fethi GARA le fonds de commerce inscrit au registre national des entreprises à Tunis sous l'identifiant unique 0183349R, exploité dans le local sis au n°61, Rue Bab El Khadhra Tunis pour le commerce de quincaillerie et de produits de peinture.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse de l'acquéreuse Mme Mouna GARA sise au n°3, Rue 7421 El Manar 1 Tunis, dans un délai de 20 jours à compter la parution du présent avis.

Un extrait de la présente annonce a été publié au journal Echourouk du 20 octobre 2023.

2023T00966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/10/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 10/10/2023 quittance n°M048980 et enregistrement n°23201615 et acte complémentaire en date du 10/10/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 12/10/2023 quittance n°M049618 et enregistrement n°23901637 M. Olfa Chtioui titulaire de la CIN n°08911149 a vendu à M Fadi Galaaoui titulaire de la CIN n°11439909 qui a accepté la totalité du fonds de commerce destiné à la boulangerie connue sous le nom de (Boulangerie YOUSSEF) et exploité au local situé à cité El Bourtoukal Azib Menzel Jemil.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au cabinet de Maître Hadj Salem Mohamed, sis au 25 rue 08 Janvier 1938 Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 19 octobre 2023.

2023T00967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 février 2023 et enregistré à la recette des finances à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 10 février 2023 quittance n°M011257, enregistrement n°23200337 Monsieur Achour Ben Etayeb Elabassi domicilié à la rue Hassen Houssni Abdel Waheb cité ennajeh Menzel Bourguiba Bizerte a vendu le fonds de commerce sis au local n°6 avenue Hédi Nouira Menzel Bourguiba Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels et ceci à monsieur Rafik ben Hassen Ammar domicilié à l'Avenue les Arcades Menzel Bourguiba.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 6 juin 2023.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains du maître Yousra Azouzi à son étude 10 Avenue de la République Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023T00972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 13 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 14 septembre 2023 sous le n°23201911 quittance n°M065254 Madame Sarra Alibi ayant matricule fiscal n°1085455C sise à la Rue de l'Indépendance Menzel Bourguiba Bizerte vend à la société SOUILHI PAPIERS ayant l'Identifiant Unique n°1829276N représentée par sa gérante Madame Sarra Alibi élisant domicile 09 rue Elissa cité Ennajeh Menzel Bourguiba - Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de l'Indépendance Manzel Bourguiba Bizerte. Les éventuelles oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Yousra Azouzi sise au 10 Rue de la République Menzel Bourguiba dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» du 18 octobre 2023.

2023T00974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente, dont signature légalisée à la Commune de Gafsa en date du 9/10/2023, enregistré à la Recette des Finances de Gafsa, suivant quittance numéro M054474 et n°232080000 du 13/10/2023, Mme Maryam bint Muhammad bin Saleh Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 09986284, vend et cède à Mme Karima bint Muhammad bin Abdul Rahman Sadrawi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06176510, la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que Boutique de vente de poisson située à l'Avenue de Palestine dans le quartier Al-Nour, Gafsa.

Le présent avis a été publié au journal «Chourouk» le 14/10/2023, les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur, élisant domicile au local du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours.

2023R02455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 02/10/2023, quittance n°M042771 Monsieur Yousef ben Edaoui B Hamdi CIN 02551661 a vendu à Madame Rania Bent Riadh Ben Mouhamed Atouani CIN 07946363 la totalité du fonds de commerce non Immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité «pâtisserie» sis à l'angle de l'avenue du peuple et l'avenue Farhat Hached Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saoudi Lotfi à son Bureau sis au 10 Avenue de Londres Tunis, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 5/10/2023.

2023R02456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 25/9/2023, enregistré le même jour à la recette des finances de Midoun, quittance n°M072365, enregistrement n°23204991, Chemsedine SBISSI, domicilié à cité Elhinchir Mahboubin Midoun Djerba, identifiant unique 1684054Y, a vendu à Hatem et Nouredine Faghim, domiciliés à Arkou Midoun Djerba, le fonds de commerce de station lavage des voitures et vente de ses accessoires, exercer dans trois locaux sises sur la route Houmt Souk Km 1 Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 6/10/2023 au journal quotidien Chourouk.

2023R02457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Makther le 3/10/2023 quittance n°M022978, enregistrement n°23201488. Mme Chbiha Bent Boumeiza Ben Said Masoud a vendu à Mr Zouhair Ben Abdallah Ben Mohamed Ben Brahim le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Station de lavage et vente huile et filtre sis à cité Nhala Makther Siliana.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Marwa Whichi à son bureau sis au 18 Janvier Siliana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/10/2023.

2023R02464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 1199058X

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée par la commune de Téboursouk le 12/10/2023, et enregistré à la recette des finances le Krib sous le n°23201240 reçu n°M022078.

Mr Abdelkarim B.Hédi B. Abdalah Channoufi CIN n°04506133D du 9/01/2002, demeurant au 84 rue 10800 cité Ibn Sina Tunis a vendu au profit de Mr Saief B. Farhat B.Chedly Nafouti CIN 09924916 du 16/01/2012 demeurant à Doukhania le Krib.

La totalité du fonds de commerce (avec tous ses éléments corporels et incorporels). Exploité au local commercial à cité Addrabah le Krib destiné au commerce des produits alimentaires généraux en détail. Identifiant 1199058X.

Les oppositions sont à recevoir dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le vendeur Mr Abdelkrim Channoufi au local du fonds à cité Adrabbah le Krib.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 15/10/2023.

2023R02466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Au terme d'un contrat de cession manuscrit daté du 12 septembre 2023, enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 12 septembre 2023, sous quittance n°M121918, et un numéro d'enregistrement 23204949, Monsieur Mohamed Abdel Fattah Khalfallah demeurant à cité Ettofah, Dar Chaabane Fehri Nabeul a cédé en tant que vendeur le fonds de commerce situé à l'avenue Mohamed Bazzez 8050 Hammamet à Monsieur Seifeddine Boukhris, en tant que cessionnaire, demeurant à l'avenue Ali Riahi Hammamet qui va l'exploiter pour l'exercice du commerce agro-alimentaire en gros et en détails sous l'identifiant unique 1350509F avec un prix évalué à vingt huit mille dinars (28000,000dt).

Les oppositions seront adressées au vendeur monsieur Abdel Fattah Khalfallah demeurant à cité Ettofah Dar Chaabane Fehri Nabeul dans les délais de 20 jours de la date de publication légale dans le journal officiel JORT.

Cette annonce a été publiée dans «la Presse» à la date de 5 octobre 2023.

2023R02473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente rédigé par avocat enregistré à Zaghouan le 10/10/2023 quittance n°23203009.

Mr Moncef Manai a vendu à Mr Lotfi Manai la totalité du fonds de commerce sis à la zone industrielle Zaghouan activité de vente de volaille cela a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 19/10/2023.

Toute opposition doit être faite à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours.

2023R02475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 9/10/2023, enregistré à la recette des finances de sakiet edaier le 10/10/2023 reçu n°M066643, enregistrement n°23202919, Mr Mohamed ben Hachmi ben Aissa, titulaire de la CIN n°05755860 vend et cède à Mohamed ben Ahmed Alaissi titulaire de la CIN n° 13511577, la totalité du fonds de commerce consacrer pour vente de fruits secs et autres commerces en détails, sis au

centre elhatab km 7 sakiet eddaier Sfax pour un prix total de trente milles dinars (30.000.000D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed ben Ahmed Alaissi à son domicile situé à cité ejjaray 1 Médenine nord dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 19 octobre 2023.

2023R02477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette de Sousse sous n°23202754 quittance n°M067992 Mr Hédi ben Othman C.I.N n°02801911 a vendu à Mr Nejib Ibn Ramadhan C.I.N n°02961999 la totalité du fonds de commerce situé à la rue Souk el Gaied Sousse consistant au commerce.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux dans les mains du Maître Youssef Fakhreddine sis à l'Avenue Commandant Bjeoui Immeuble Hafiane Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 13/10/2023.

2023S01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 22/9/2023 enregistré le 6/10/2023 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 23203065 et le n° de quittance M112326, Mr. Raef Ben Hedhili Ben Abdelrahmen CIN n°08434355 a vendu à la Sté Raef Travaux d'impression identifiant unique n° 1822567R, tout le fonds de commerce situé au n°80 rue Imam Mezri, Msaken, Sousse dont l'objet Vente des livres journaux produits de papeterie en détail librairie et photocopie.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 19/10/2023.

2023S01228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing en date du 28/9/2023 enregistré à la recette des finances Sidi Bou Ali Sousse le 10/10/2023 sous le n°M026089, monsieur Ihsen ben Mohamed Ammar titulaire de la CIN n°09300183 a vendu à Monsieur Hédi Baccouch titulaire de la CIN n°02955916, qui a accepté d'acquérir le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que fast-food sis au boulevard Habib Bourguiba Hergla 4012 Sousse.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez le propriétaire à l'adresse élue sise au bureau de maître Imen Belhadj avocat à la cour de cassation sis au boulevard Hssouna Ayechi.

Cette annonce a été insérée au journal «la Presse» en date du 14/10/2023.

2023S01235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 3/10/2023 quittance n° M065017 Monsieur Riadh Ben Abdelhamid Ben Ali Elgonji a vendu à Mme Asma Bent Jaber Ben Salah Gran la totalité du fonds de commerce exercé au magasin municipal n°13 sis au Quartier commercial Hsan Sassi 1 à Ksar Hellal et ouvre sur la Rue de Habib Bourguiba à Ksar Hellal destiné à l'activité du commerce de fils et de tissus avec ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce concerné, qui est au magasin municipal n°13 sis au Quartier commercial Hsan Sassi 1 à ksar hellal et ouvre sur la Rue d'Habib Bourguiba à ksar hellal, dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis sera publié au journal "le Quotidien" le 20/10/2023.

2023S01237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par maître Ines Fatmi Dali enregistré à la recette des finances TYNA le 12 octobre 2023 sous numéro n°23202165 et quittance M049367. Mme Ahlem Felah titulaire de la CIN n°11060623 a vendu à la Sté felah de pièces cycles et motocycles - MF 1836451C la totalité d'un fonds de commerce exploité comme magasin situé à la Route de l'Aéroport km 8 - Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de - commerce cité ci-dessus dans un délai de vingt jours à partir de la publication au J.O.R.T. La publication a été publiée au journal le Temps en date du 18 octobre 2023.

2023X01320FCCC2

Cession de parts d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/9/2023 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid quittance n° 97268 enregistrement n°23209789 Mme Al Yamna Jammali, Mounia Jammali, Ghalia Jammali, Wassim Jammali et Alia Jammali ont cédé à Mme Jammali Bachra la totalité de leurs parts du fonds de commerce sis à l'avenue Hussein Bouziane Sidi Bouzid, représentant un magasin de vente des matériaux sanitaires et en fer.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son domicile el Hanyah Fayed Sidi Bouzid dans 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6/10/2023.

2023X01328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13 octobre 2023, enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarrouk Béja le 13 octobre 2023, quittance n°M066600 enregistrement n°23207541, Mourad Ben Ahmed Ayari, tunisien, titulaire de la CI.N n°05019259, demeurant au 73 cité Ain Broum Béja Sud, identifiant unique 1297540A a cédé à la société Rosace Négoce, SARL, dont le siège social est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la Rue Taieb Mehiri n°40 Sfax Al Medina 3000, identifiant unique n°0417916A, représentée par son gérant, Monsieur Khaled Mneja, le fonds de commerce exploité comme café «salon de thé» dans le local sis à la Rue Habib Bourguiba Béja Sud. Les oppositions doivent être faites au local situé à la rue Habib Bourguiba Béja adjacent à l'Agence de la banque ZITOUNA où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Achourouk le 18/10/2023.

2023X01329FCCC2

Echange de fonds de commerce

Par acte S.S.P. du 9/10/2023 enregistré le 16/10/2023 à la recette des finances Abou Kasem Chebbi Sfax sous n°23204656 quittance n°M096686, Abdelaziz Masoudi titulaire de la C.I.N 11012453 et d'identifiant unique 1564092M, demeurant à la route Elain km3 Sfax, a remis à titre de propriété à Mohamed Benmbarek titulaire de la C.I.N 11011430, demeurant à Mejel Edraj Manzel Chaker Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant dans le commerce de fripe sis à la rue Sidi Abbes n°9 El Médina Sfax contre la moitié indivise revenant à ce dernier dans le fonds de commerce d'activité similaire sis à la rue Beb Jdid Beb Elkesba en face de l'école Abessia El madina Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de Abdelaziz Masoudi - Mohamed Benmbarek chez Maître Walid Daoud Avocat 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 19/10/2023.

2023X01335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued le 6/9/2023 enregistré sous le n°23204456 quittance n°M099082, Mr Tahar Ben Ali Ben Mohamed KHAMILA titulaire de la CIN n°06527597 mandataire de Mr Ali Ben Hbib LABIADH titulaire de la CIN n°065620324 MF n°1374304X propriétaire du fonds de commerce objet du contrat a vendu à Monsieur Issam Ben Maktouf Ben Mohamed CHAIRI titulaire de la CIN n°05886428 le fonds de commerce avec la totalité de ses éléments matériels et moraux situé au 02 avenue Jaafar Route de Raoued Km 4 exploité pour la vente des fruits secs sous MF n°1837546N. Publier dans deux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 13/10/2023.

Les oppositions seront acceptées au siège du fonds de commerce dans les vingt jours qui suivent la date de publication au JORT.

2023402503FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signature légalisée le 22/9/2023 enregistré le 26/9/2023 à la recette des finances cité Mahrajène, (Q n°47673, E n°23204101), Mme Saoussen Fakhfakh demeurant au 14 rue Hassan wal Houssein Menzah 4 Tunis, a cédé à la Société PERLA CAR (identifiant unique n°1237033C) ayant siège social au 02 rue Mansoura 1002 Menzah Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au 54 Avenue 10 décembre 1948 Menzah 4 Tunis 1004, destiné à l'activité de pharmacie et toutes les activités commerciales sauf café, restaurant et vente des produits alcoolisés et activité connexes.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile élu sis au cabinet de Maître ZIED BACHA avocat de la société Internationale Avocats Conseils, 37 bis Rue Ali Zlitni, bureau BA1, résidence Montazah el Manar, Manar 3 Tunis.

Le présent avis est paru au journal La Presse du 18/10/2023.

2023402504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté du 6/10/2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis l'Ariana sous le numéro 23209712 Quittance n°115393 le 10/10/2023 Adel Ben Younes demeurant à l'Ariana titulaire de la CIN n°05734467 a vendu à Fadhila Ben Younes demeurant à l'Ariana titulaire de la CIN n°00282289 un fonds de commerce sis à la route de Bizerte km 1 Ariana exploité comme quincaillerie.

Toute opposition doit être à l'adresse du fonds et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT

Un extrait a été publié au journal quotidien Echourouk le 13/10/2023 n°11717.

2023402505FCCC2

Donation d'un fonds de commerce.

En vertu du contrat de donation dressé par notaire instrumentaire Chbeb Sofienne et son assesseur Dridi Mohamed du 4/10/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte folio 198 case 322. Hachani Nebil titulaire de la CIN n°05669840 a donné à sa fille Mlle Hachani Yosra titulaire de la CIN n°11472816 la totalité de ces parts dans l'indivision avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des épices et agrumes.

Toutes les oppositions concernant la cession du fonds de commerce seront recevables auprès du donataire Mlle Hachani Yosra à l'adresse du fonds de commerce situé à Batha Hmaeid Sadkaoui Bizerte dans le délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 17/10/2023.

2023402507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré le 12/10/2023 à la recette des finances de Kélibia quittance n°M07173 enregistrement n°2320717, Mme Amira Hawerie son identifiant unique au registre national des entreprises est 164260BF vend la totalité du fonds de commerce utilisé pour la fabrication et vente des gâteaux connu sous le nom de «gâteaux des rois» sis à l'avenue des Martyrs Kélibia Gouvernorat de Nabeul à Mr Mohamed Ben Mohamed Ben Hssan Bouafif.

Les oppositions seront faites devant l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus, dans le délai légal.

Vente publiée aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" du 19/10/2023.

2023402515FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé, rédigé par le maître Ayari Ben Hssouna Jaouhar avocat à la cour de cassation, enregistré à la recette des finances, à Ksar Hellal, le 26/9/2023, Quittance n°63445, Enregistrement n°23601991, Mr Bouzouita ben Ahmed Sabri Loueur, donne en gérance libre à Monsieur Ben Mohamed ALnakaa Yassine ; un fonds de commerce destiné à la vente de prêt-à-porter en détail et le commerce de vêtement en détail à compter du 01/9/2023 sis à l'espace Carthage rue Hannibal ksar Hellal 5070.

Les oppositions doivent être faites dans le 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du locataire Mr Ben Mohamed ALnakaa Yassine domicilié à l'espace Carthage rue Hannibal Ksar Hellal 5070.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 19/10/2023.

2023S01233FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day à la date enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M045143 au titre de 23306546 ; Monsieur Jamel Ben Youssef Labidi son numéro de C.I.N est 06160616 a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Lemsila Gafsa à Monsieur Mohaned Ben Abd Wahed Chokri son numéro de C.I.N 06211872. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de locataire Monsieur Mohaned Ben Abd Wahed Chokri demeurant à Lemwala Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 15/9/2023.

2023S01238FCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances El Menzah 6, le 18/9/2023, quittance n°111482, enregistrement n°23306976, la société «ORIGINAL CITY», SUARL, RC n° B0130112004, MF V0881687, dont le siège est sis au 03, rue de Rome Tunis, a donné en location-gérance à la société «HERAS TUNISIE», SARL, inscrite au RNE sous l'identifiant unique 1286161 H, dont le siège social est sis au centre commercial Tunisia Mall, appt A11, Lac 2, la Marsa 1053 Tunis, la totalité du fonds de commerce affecté à l'activité de la commercialisation des chaussures et du prêt-à-porter, situé et exploité au local sis au 18, avenue Othmen Ibn Affen, El Menzah 6, Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de cinq années commençant le 01/02/2024 et finissant le 31/01/2029.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et La Presse, parus le 14/10/2023.

2023402508FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 12/6/2023 enregistré à la recette des finances rue Aljazira le 12/07/2023, n° de quittance 23302103 n° d'enregistrement M044766, Mme Thouraya Ben Abdallah Farah (C.I.N n°00324024 du 9/6/2021), demeurante au 56, rue ennil, le Kram-ouest, Tunis a loué un fonds de commerce conçu pour l'activité de fast-food situé à l'angle de 13, rue d'Algérie et 15 rue de Maroc, Tunis à la STE LES JARDINS DE NASSIMA (MF 1746670L) représentée par son gérant Mr Oussema Ajmi (CIN n°08348046 du 16/6/2012).

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20 octobre 2023.

2023402509FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Amie du Lycée Bardo - Khaznadar.

Siège social : 19 bis rue Taher Sfar - Saidia Khaznadar - Bardo.

Objet : Culturel - Divertissement

Objectifs :

1- Connecter les différentes générations successives de l'institut.

2- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail à l'institut.

3- Organisation d'activités culturelles et récréatives pour les jeunes étudiants.

4- Présenter le statut historique de l'institut et chercher à établir des relations de jumelage avec d'autres instituts internes et externes.

Les Membres :

Mr Nizar Krichen : Président

Mr Ali Hasnaoui : Secrétaire Général

Mr Hatem Loussaief : Trésorier.

2023T00953APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association coopérative des agents et des cadres de SOUTH SERVICES COMPANY à Tataouine.

Siège social : Maison des sociétés pétrolières cité administrative Tataouine.

Objectifs :

- Conclure des accords de partenariat avec les institutions économiques.

- Réaliser des activités culturelles et récréatives pour les agents de l'association.

- Promouvoir les valeurs de coopération entre les membres de l'association.

Structure Administrative :

- Président : Béchir Ghouma.

- Secrétaire Général : Saber Khalissa.

- Trésorier : Fathi Chibani.

2023R02458APSF1

Constitution d'un syndicat d'immeuble

«Syndicat Haifa 4»

Suivant la décision prise lors de l'assemblée générale tenue le 10 juin 2023 enregistrée à la recette des finances la Goulette sous le numéro 589, Quittance n°M074420 est constitué le Syndicat sous le nom de «SYNDICAT HAIFA 4» sis au jardin de Carthage Tunis.

Le bureau du syndicat est composé comme suit :

- Président : Chokri Ben Lakhal

- Vice-président : Zouhair Goadria

- Trésorier : Abdessalem Slimen.

2023R02463APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Birhlima Sportif

Adresse : Birhlima 1155 Zaghouan

Objet : Association sportive.

Objectifs :

- Former et encadrer de jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et artistiques et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- Engagement à participer à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement des universités sportives qui y participent.

Membres :

- Président : Nour Eddin Boukil

- Vice Président : Kamel Ben Slimen

- Secrétaire Général : Kamel Ben Saleh

- Trésorier : Abderrazek Benamara

- Membre : Imed Elmensi

- Membre : Mohamed Boukil

- Membre : Dhouha Ben Slimen.

2023R02468APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement «Segdoudiette».

Objectif : Exploitation Oasienne

Siège : Segdoud 2 - Rdeyef - 2120 Gafsa

Reçu du dépôt : N°053 du 15/02/2023.

Comité :

Présidente : Ramdhana Ben Belgacem

Trésorière : Warda Tababi.

2023R02478APSF1

Constitution d'un syndicat

Résidence Karam

Selon le procès-verbal en date du 24 août 2023 enregistré à la recette des finances de Sousse le 26/9/2023 sous le numéro 23704050 et le reçu numéro M056879 et approuvé par la municipalité de Sousse le 17/10/2023. Il a été décidé de constituer un syndicat Résidence Karam, quartier Sahloul4 Sousse.

Karim Hagui : Président

Walid Boussafa : Secrétaire Général

Adel Kooli : Trésorier

Chawqui Mhiri : Membre

Azza Nsiri : Membre.

2023S01229APSF1

Constitution du bureau du syndicat des copropriétaires

De la Résidence LE CARRE D'OR

Siège : LES JARDINS DE CARTHAGE

Suivant PV de l'Assemblée Générale tenue en date du 30 juillet 2023, enregistré à la recette des finances la Goulette - le Kram le 28 août 2023 sous le numéro 23706220, quittance n°93775, il a été constitué un bureau du syndicat des propriétaires de la résidence «LE CARRE D'OR» composé comme suit :

Président : Mr Saber Besbes

Secrétaire Général : Maître Nabil Jarraya

Trésorière : Maître Boudour Bouzouita

Membres : Mrs Abderazek El Ouerbi - Haitem Mraieh.

2023402516APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de Développement Agricole et de la pêche

Suivant la décision rendue par le gouverneur de Siliana le 11/10/2023, il a été décidé de nommer bureau temporaire pour gérer le Groupement de développement, le secteur de la

pêche agricole et maritime, «Al-Karaa» de la délégation de Makthar, et le bureau a dissous l'ancien complexe et a nommé les personnes suivantes :

- Président : Aimen Chanoufi

- Trésorier : Abd el Fateh Shiri

- Membre : Al-said Al-khazoumi - Al-akhdar Khazoumi - Adel Mahmoud.

2023R02441APSF2

Désignation d'un bureau du syndic

«Palais des orchidées»

Désignation de Mr Mousser Ben Abdessaem syndic professionnel président et trésorier de la résidence Palais des Orchidées rue Gafsa Ain Zaghouen Sud conformément au procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du 20 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 3 octobre 2023 sous le numéro 23707173, quittance numéro M105632 et approuvé par la municipalité de Kram conformément à l'arrêté municipal délivré le 11 octobre 2023 sous le numéro 07/2023.

2023R02453APSF2

Nomination d'une instance de direction provisoire de l'Association de Stade Sportif de Mornag

Conformément à la décision rendue par le Gouverneur de Ben Arous sous le numéro 419 du 01 septembre 2023 et sur la base du procès-verbal de la réunion numéro 1166/23 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 7 septembre 2023 sous le numéro M057439 ayant abouti à la nomination de Monsieur.

Président : Mouldi Gmati

Secrétaire général : Moez Mbarek

Trésorier : Moukhtar Nawali

Vice-président : chargé de la direction technique : Salam Mllaweh

Vice-président : chargé du sponsoring et porte parole : Hassan Khalaifia.

2023R02489APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23, rue Arbi Kabadi El Omrane France Ville

Tél : 54.093.215 / 20.513.544

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH BANK 18 Avenue Med V

Contre la partie saisie : Khaled Sbaii CIN n°1867674 demeurant à LA GONZE 35850 GEVESE - FRANCE

- Et à Ezzahra Appartement F 5 n°42 sis au RDC de bâtiment C Résidence Ezzahra.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation

Immeuble à vendre : Un appartement à usage d'habitation de TF n°16758 Ben Arous de 103 m², sis à Ezzahra «Résidence Ezzahra» bâtiment C-RDC appartement F 5 n°42, composé de 3 chambres, salon, cuisine, toilette, salle de bain, et véranda non couverte toute la superficie de l'appartement avec les parties communes est 131 m².

Mise à prix : 91.119.600 dinars après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 23/11/2023 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter le lieu tous les jours.

2023T00965VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La Sté Tunisienne de Banque, Société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : La société Aures Auto S.A représentée par son PDG dont le siège social à Tunis Z.I Charguia 28 Rue 8600 MF 0000271Y, son domicile chez son avocat maître Ahmed Kiailane, avocat à la cour de cassation sis au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk 1er étage App 11 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : C'est le TF 56295 Tunis El BARAKA 113 situé entre la rue de l'industrie et la rue Nucléaire Charguia 1. Le lot 4 du plan du TF 38133 se compose de locaux commerciaux et administratifs avec 1 rez-de-chaussée et 1 étage.

Le rez-de-chaussée se compose d'une chambre de gardien et d'un abri de voiture - salle d'exposition -salle de réunion avec des bureaux de 386m² et des dépôts de mécanique avec espace réparation de voitures - salle de repos - salle de prière.

L'autre est réservé pour service après vente et lavage auto. Superficie bâtît est de 9352 m²

L'étage se compose de bureaux administratifs - Salle à manger avec kitchinettes avec une S.G de 894 m².

Mise à prix : Le prix est fixé à 21.269.956.014 D outre les dépenses supplémentaires

Date et lieu de la vente : 14-11-2023 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T00968VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71 709 776 - 71 709 778

Fax : 71.709.742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie

(BIAT) représentée par son Président Directeur Général, S.A, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba N°70/72 BP 1080-520 Tunis, domicile élu au cabinet de son avocat Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached Avocat auprès de la cour de cassation au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT 38 Avenue Mouaouia Ibn 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : Raja Bent Mostapha Ben Amor, pharmacienne demeurant au 12 rue Ibn Abi Sofiene Echabatte Carthage Dermech Tunis et au 6 Rue Kuwait djebel elkhawi 2070 titulaire de la CIN n°04604738.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF n° 70492 Ariana dénommé "Zouhour" qui consiste en un Appartement Triplex N T1 situé au sous-sol et au premier étage de la résidence "yosser" à Zouaidia la Soukra Ariana ainsi que les 52.529 parts indivises revenant à la partie saisie dans le titre foncier n°70448 Ariana. L'appartement est composé de 3 chambres et un séjour une salle de bain une salle d'eau; un séchoir et un garage pour la voiture, d'une superficie totale de 245m².

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 290.000,000D inscrite le 27/12/2016 au profit de la BIAT.

2- Une hypothèque volontaire à hauteur de 30.000,000D inscrite le 27/12/2016 au profit de la BT.

3- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 5/7/2023 (Volume Ariana 02/2023 n°3566) au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (210.441, 672D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 20/11/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2023T00969VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71 709 776 - 71 709 778

Fax : 71.709.742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) représentée par son Président Directeur Général, S.A, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 BP 1080-520 Tunis, domicilie élu au cabinet de son avocat Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ Mohamed Ben Mohamed Tahar Ben Ibrahim Alhosni; titulaire de la CIN n°04644675 demeurant au 5 rue 6957 Cité Al intilaka Tunis 10164 (En sa qualité de Débiteur Principal).

Ibtissem Bent Salah Ben Hassan Haddad Epouse Hosni titulaire de la CIN n°08339187 demeurant au 5 rue 6957 Cité Al intilaka Tunis 10164 (En sa qualité de Débitrice Principale).

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF n°51867 Tunis dénommé "Elhana 1242" qui consiste en 202 parts /67290 parts situées à cité Essaafa sur l'ancienne route de Bizerte reliant cité ettahrire à elmnihla sur lesquelles est édifiée une maison de 120 m² composée 3 ch, sdb ; cuisine et une salle d'eau avec un dépôt de 22 m². La superficie totale est de 202 m².

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 40.000,000D inscrite le 3/8/2017 au profit de la BIAT.

2- Une hypothèque volontaire à hauteur de 158.000,000 D inscrite le 3/8/2017 au profit de la BIAT.

3- Une hypothèque volontaire à hauteur de 25.000,000D inscrite le 5/7/2023 au profit de la BT.

4- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 5/7/2023 (Volume Ariana 02/2023 n°3567) au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après déduction de 40% à (113.602, 089D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 20/11/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première Instance d'Ariana.

2023T00970VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises numéro M0000221, son siège social sis à l'Av. Mohamed V Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ La débitrice assignée de la saisie : La Société Agricole des Fruits Idéales SAFI, en la personne de son représentant juridique, société à responsabilité limitée, son identifiant unique numéro 11620821, sise à la Rue Elaacha - Mutuelleville 1082 Tunis, faisant élection de domicile en l'étude de son avocate Me. Rabiaa Chaouech, sise au 08 Rue d'Afghanistan, par 35 rue du Liban - Lafayette - appartement numéro 1-1002 Tunis premier étage (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain d'une superficie de 7300 m², objet du titre foncier numéro 541815 Nabeul, dénommé «l'Avenir», à vocation agricole, sis au niveau de la route reliant entre Grombalia et Soliman, sur lequel une usine est construite, composée de bâtiments, certains un avec un plafond en fer, dont la superficie est de 246 m² et d'une hauteur de 3.88 m, d'autres bâtiments avec un plafond en ciment, dont la hauteur est de 3.13 m, et d'une superficie de 337 m² et d'autres bâtiments d'une hauteur de 4.40 m, d'une superficie de 514 m², contenant des frigos d'une superficie est de 274 m². Le bien immobilier est composé aussi d'espaces, de passages pavés de siège mural d'une superficie de 101 m et un local de gardiennage d'une superficie de 7 m².

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Un million six cent six mille et cinq cent Dinars (1 606 500 d 000) en plus des frais et des honoraires fixés.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi vingt novembre deux mille vingt trois (20/11/2023) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R02462VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice : Société ESPACE A 2, S.A., R.C : 129291998 B représentée par son PDG, siège social sis au 72 Rue Habib Bourguiba - Hammamet gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 543749 Nabeul dénommé "tourisme bir Bouregba" situé à la zone Touristique Hammamet sud gouvernorat de Nabeul se compose d'un espace de loisirs de 8104 m² de 3 étages avec une salle des fêtes et des sports et un night club et une piscine et des magasins non exploités et un restaurant et une agence de la STB avec des parcs d'Attractions et toutes les commodités.

5) Prix de la vente : est fixé à 12.731.041.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 27/11/2023 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2023R02470VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Fatnassi Mourad

Avocat à Tunis 14 Rue d'Angleterre

Poursuivant :

Mohamed Amine Turkani demeurant 30 Rue beb el Falla Tunis.

Partie saisie :

Faouzi Hermi demeurant 7 Rue 4693 Ehzahrouni qui a choisi son lieu de contact au bureau de son avocat maître Ayfa Soudani n°20 Rue Hédi Chaker Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Fatnassi Mourad avocat à Tunis 14 rue d'Angleterre.

Désignation de l'immeuble saisi :

Le bien objet de la vente est situé à Bohamed Kcharmia Sidi Fradej délégation Elmhamdia gouvernorat ben Arous objet de titre foncier n°57818 Tunis constituant 411/15425

iemes indivis dudit titre ayant une superficie de 411 mètres carrés sur laquelle est bâti domicile à habitation équipé d'électricité et d'eau courante. La superficie totale du titre foncier est de 15425 m².

Mise à prix :

Après la remise de 40% le prix d'ouverture qui sera de 62.321.295 dinars auquel n'a pas été ajouté les frais de l'adjudication.

Tribunal et date de la vente :

Chambre des criées par le Tribunal de première instance de Ben Arous le 10/11/2023 à 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour.

Observation :

- Ne peuvent enchérir que ceux ayant au préalable consigné le tiers de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent prendre part aux enchères sans l'obtention préalable d'une autorisation de Monsieur le gouverneur.

- La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ainsi qu'à l'étude de l'avocat chargé de la procédure Maître Fatnassi Mourad.

2023R02480VEPA1

Avis

L'adjudication aura lieu le mercredi 29/11/2023 à 9 heures à la salle des adjudications judiciaires au tribunal de 1ère instance de Monastir sous n°3468 sur demande du créancier poursuivant Fethi Gaaliche CIN n°06750095 demeurant à Bouhjar par le biais de son avocat maître Atig Imed Avocat à la cour exerçant à Monastir Im. Echraka MF : 000PA415734/M à l'encontre de son débiteur Mr Hamed Ben Salem CIN n°04192811 demeurant à l'avenue sakiet sidi Youssef Bannen l'adjudication concerne 14 parts indivises d'un total de 64 parts de l'habitation traditionnelle sis à la rue Tastour Bannen limites :

Rue Tastour - Nord : Chadhli Mzoughi - Est : Salah Hamouda - Ouest : Mohamed Abed ; Contenant 5 chambres et une cuisine et une réserve tout le terrain couvre 245m² et la surface couverte est de 195 m² le prix d'ouverture est de douze milles six cent quarante cinq dinars 938 millimes (12.645.938) en plus des frais Taxés de la première adjudication d'un montant de trois mille deux cent dinars 581 millimes (3211.581 d) et la visite des lieux peut se faire sans limites spéciales.

2023S01227VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabaissement de 40%

Cabinet Maître Harrabi Iheb Avocat

39 Av Farhat Rached Sfax

Tél : 74 222 733

Fax : 74203826

MF : 0630341A/P/000

1- Créancier saisissant : Mouna Bent Adel Masmoudi, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale n°08175268 demeurant à l'avenue Habib Ayedi Chihia Sfax. Son avocat maître Harrabi Iheb, 39 Avenue Farhat Hached Sfax.

2- Débiteur saisi : Mohamed ben Abedelkader ben Maalem, titulaire de la carte d'identité nationale 01313640 demeurant à la route Teniour km 6 avenue Habib Ayedi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Harrabi Iheb Avocat à la cour de cassation, sis au 39 avenue Farhat Hached Sfax.

4- Immeuble saisi : l'ensemble d'un terrain situé sur la route teniour km 6 rue Habib Ayedi Sfax, à proximité de l'intersection de tobelbi d'une superficie d'environ 350 m² constituée d'un local à usage d'habitation au rez-de-chaussée contenant 3 chambres, une toilette et une cuisine. A coté duquel se situe un bâtiment encours de construction allant jusqu'au niveau des murs, et aussi un studio attenant à un entrepôt utilisable.

5- Mise à prix : le prix d'ouverture de l'adjudication est fixé à cent cinquante six milles dinars (156000 dinars) après rabaissement de 40 % du montant initial (260 000 dinars) auquel s'ajoutent (3543,290) les frais de la saisie immobilière fixés le 02/10/2023 et les frais du prochain jour de l'audience de l'adjudication

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt novembre deux milles vingt trois (20/11/2023) à partir de neuf heures du matin et suivant à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de la justice Sfax.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires du travail administratif.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis au 39 Avenue Farhat Hached Sfax et sur les lieux de l'immeuble saisi.

2023X01321VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Sté Hiya Immobilière, SARL, I.U : 1070703X, RC : B2471672008, ayant son siège à l'Imm Tanit Centre bureau B115 1er étage Jinen Eddonia Sidi Daoud La Marsa Tunis, et à son domicile élu à l'étude de Maître Leila Bouzekri sise à la rue Lac Torkana Imm Nour lac 3ème etage escalier B Lac 1 Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

I- L'immeuble dénommé «Didon», objet du titre foncier n°88538 Ariana qui consiste en un Quadruplex situé au sous-sol, rez-de-chaussée, premier et deuxième étage de la résidence «Seven Loft», sise dans une ruelle donnant sur l'Avenue Fattouma Bourguiba Soukra, reliant la Soukra et l'autoroute de La Marsa l'Ariana, qui est une zone résidentielle incluse dans le plan d'aménagement urbain de la commune de Soukra et qui se caractérise par un tissu urbain moderne et contemporain, à proximité des établissements administratifs, sanitaires, de services et de commerce, et des routes principales et des grands magasins commerciaux, et doté des installations nécessaires (électricité, eau potable et gaz naturel). Sa superficie est de 276 m², et correspond aux parcelles 7, 15, 23 et 31 du plan divisionnaire de la propriété appelée «Ridha et Christiane», objet du titre foncier n°13637 Ariana, avec les parties communes et indivises s'élevant à 135/1000 lui revenant dans le titre 13637 Ariana, avec un droit d'usufruit du droit de passage sur la parcelle commune et indivise n°5 (inscrite le 25/8/2020 Volume 3/2020 n°7546). Il est délimité du sud par un tiers et une rue, de l'ouest quadruplex Alissa, de l'est par le Quadruplex Sophonisbe objet du titre foncier 88539 Ariana, et du nord par un jardin. L'immeuble consiste en un terrain semi-rectangulaire sur laquelle est construit un Quadruplex de style américain, moderne et luxueux, équipé de la climatisation centrale, gaz naturel et du chauffage central. Son entrée est pavée de marbre haute qualité. Il se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et d'un 2ème étage, reliés par des escaliers intérieurs et d'un ascenseur qui part du séjour et mène au 1er et au 2ème étage. Il dispose d'un jardin équipé et d'un abri voiture en sous-sol et d'une piscine au rez-de-chaussée :

- Le sous-sol, d'une superficie couverte de 41 m² comprend un garage pour une voiture. Son sol est en ciment et dispose d'une entrée privée par une porte automatique en aluminium commandable à distance, un endroit pour le stockage du matériel ménager, une salle d'eau avec sol en parterre et murs recouverts de faïence, de type régulier, avec toilettes et lavabo Vasque, et une chambre avec le sol en parterre fin et des escaliers en marbre de Thala menant au rez-de-chaussée. Ses murs sont peint avec de la peinture à l'eau.

- Le rez-de-chaussée, d'une superficie couverte de 82 m², contient l'entrée principale par des portes en bois noble, aluminium et cristal résistant à la lumière et au soleil, et mène directement à une cuisine équipée des derniers équipements modernes, son sol est en marbre importé de haute qualité et son plafond est en Staff. Il comprend également une chambre à coucher avec un sol en marbre de haute qualité, une salle de bain avec lavabo, toilettes, baignoire, un dressing et un grand salon avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff, avec un fond en cristal renforcé ouvrant sur une piscine entourée de bois, un ascenseur et des escaliers modernes (suspendus) menant au reste des étages.

- Le premier étage d'une superficie couverte de 77 m². Son sol est pavé de marbre de haute qualité et son plafond est en staff, ses portes sont en bois noble et ses fenêtres en aluminium, dont certaines sont protégées par du fer forgé. Il contient une chambre avec un balcon ouvrant sur le jardin. Elle dispose d'une douche entourée d'une cabine en cristal renforcé. Il y existe aussi un espace entouré de cristal renforcé donnant sur le rez-de-chaussée et sur la piscine, une salle de bain avec du parterre au sol et dont les murs sont recouverts de faïence jusqu'au plafond, et qui dispose des équipements sanitaires (lavabo, toilettes et baignoire) de type économique haut de gamme.

- Le deuxième étage d'une superficie couverte de 76 m². Son sol est pavé de marbre de haute qualité et son plafond est en staff, ses portes sont en bois noble et ses fenêtres sont en aluminium, dont certaines sont protégées par du fer forgé. Il contient deux pièces dont chacune possède un balcon ouvrant sur la piscine par l'arrière, et une pièce avec un balcon ouvrant sur le jardin avec une douche entouré d'une cabine en cristal renforcé. Il y existe aussi une salle de bain avec du parterre au sol, et ses murs sont recouverts de faïence jusqu'au plafond, et elle dispose des équipements sanitaires (un lavabo, un WC et une baignoire) de type économique haut de gamme.

- Une piscine construite sur une superficie de 20 m² à l'arrière de la propriété.

- Le jardin est commun à tous les résidents de la résidence, bien équipé et pavé de parterre avec des arbres d'ornement et un grand espace.

I- L'immeuble dénommé «Sophonisbe», objet du titre foncier n°88539 Ariana qui consiste en un Quadruplex situé au sous-sol, rez-de-chaussée, premier et deuxième étage de la résidence «Seven Loft», sise dans une ruelle donnant sur Avenue Fattouma Bourguiba Soukra, reliant la Soukra et l'autoroute de La Marsa l'Ariana, qui est une zone résidentielle incluse dans le plan d'aménagement urbain de la commune de Soukra et qui se caractérise par un tissu urbain moderne et contemporain, à proximité des établissements administratifs, sanitaires, de services et de commerce, et des routes principales et des grands magasins commerciaux, et doté des installations nécessaires (électricité, eau potable et gaz naturel). Sa superficie est de 289 m², et correspond aux parcelles 8, 16, 24 et 32 du plan divisionnaire de la propriété appelée «Ridha et Christiane», objet du titre foncier n°13637 Ariana, avec les parties communes et indivises s'élevant à 141/1000 lui revenant dans le titre 13637 Ariana, avec un droit d'usufruit du droit de passage sur la parcelle commune et indivise n° 5 (inscrite le 25/08/2020 Volume 3/2020 n° 7549).

Il est délimité du sud par un tiers et une rue, de l'ouest quadruplex Didon objet du titre foncier 88538 Ariana, de l'est par le Quadruplex Kehna et du nord par un jardin. L'immeuble consiste en un terrain semi-rectangulaire sur laquelle est construit un Quadruplex de style américain, moderne et luxueux, équipé de la climatisation centrale, gaz naturel et du chauffage central. Son entrée est pavée de marbre haute qualité. Il se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et d'un 2ème étage, reliés par des escaliers intérieurs et d'un ascenseur qui part du séjour et mène au 1er et au 2ème étage. Il dispose d'un jardin équipé et d'un abri voiture en sous-sol et d'une piscine au rez-de-chaussée :

- Le sous-sol, d'une superficie couverte de 51 m² comprend un garage pour une voiture. Son sol est en ciment et dispose d'une entrée privée par une porte automatique en aluminium commandable à distance, un endroit pour le stockage du matériel ménager, un salle d'eau avec sol en parterre et murs recouverts de faïence, de type régulier, avec toilettes et lavabo Vasque, et une chambre avec le sol en parterre fin et des escaliers en marbre de Thala menant au rez-de-chaussée. Ses murs sont peint avec de la peinture à l'eau.

- Le rez-de-chaussée, d'une superficie couverte de 82 m², contient l'entrée principale par des portes en bois noble, aluminium et cristal résistant à la lumière et au soleil, et mène directement à une cuisine équipée des derniers équipements modernes, son sol est en marbre importé de haute qualité et son plafond est en Staff. Il comprend également une chambre à coucher avec un sol en marbre de haute qualité, une salle de bain avec lavabo, toilettes, baignoire, un dressing et un grand salon avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff, avec un fond en cristal renforcé ouvrant sur une piscine entourée de bois, un ascenseur et des escaliers modernes (suspendus) menant au reste des étages.

- Le premier étage d'une superficie couverte de 78 m². Son sol est pavé de marbre de haute qualité et son plafond est en staff, ses portes sont en bois noble et ses fenêtres en aluminium, dont certaines sont protégées par du fer forgé. Il contient une chambre avec un balcon ouvrant sur le jardin. Elle dispose d'une douche entourée d'une cabine en cristal renforcé. Il y existe aussi un espace entouré de cristal renforcé donnant sur le rez-de-chaussée et sur la piscine, une salle de bain avec du parterre au sol et dont les murs sont recouverts de faïence jusqu'au plafond, et qui dispose des équipements sanitaires (lavabo, toilettes et baignoire) de type économique haut de gamme.

- Le deuxième étage d'une superficie couverte de 78 m². Son sol est pavé de marbre de haute qualité et son plafond est en staff, ses portes sont en bois noble et ses fenêtres sont en aluminium, dont certaines sont protégées par du fer forgé. Il contient deux pièces dont chacune possède un balcon ouvrant sur la piscine par l'arrière, et une pièce avec un balcon ouvrant sur le jardin avec une douche entouré d'une cabine en cristal renforcé. Il y existe aussi une salle de bain avec du parterre au sol, et ses murs sont recouverts de faïence jusqu'au plafond, et elle dispose des équipements sanitaires (un lavabo, un WC et une baignoire) de type économique haut de gamme.

- Une piscine construite sur une superficie de 20 m² à l'arrière de la propriété.

- Le jardin est commun à tous les résidents de la résidence, bien équipé et pavé de parterre avec des arbres d'ornement et un grand espace.

5- Mise à prix : I- Un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (1.794.000,000 D) pour l'immeuble dénommé «Didon» objet de titre foncier n°88538 Ariana, II- Un million huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent dinars (1.878.500,000 D) pour l'immeuble dénommé «Sophonisbe» objet de titre foncier n°88539 Ariana, frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana sis à la rue André Ambert cité administrative l'Ariana le lundi vingt novembre deux mille vingt-trois (20/11/2023) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2023X01322VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, SA, IU 012357S élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Sami Bouchouicha sis à Centre Dorra B.A bureau 6 Manar 3 Tunis.

Contre la partie saisie : Tahar Ben Mohamed Bibani, CIN n°00105458 en sa qualité de caution solidaire hypothécaire, demeurant au 59 Cité El Esken 4 Ben Arous.

A la diligence de : Maître Mohamed Sami Bouchouicha sis à Centre Dorra B.A bureau 6 Manar 3 Tunis MF : 948143F.

Immeuble à vendre : faisant l'objet du titre foncier 63389 Ben Arous dénommé «Manel 300» qui représente le lot n°760 du plan de lotissement du titre foncier mère n°41010 Ben Arous, sis à Cité El Esken 4 Ben Arous au n°59 d'une rue sans nom secondaire à la route principale reliant Chouchet Radés et le quartier des Mouroujs et tout prêt du collège Tahar Hadded. La superficie du terrain est 169 m² et celle des constructions 264.82 m² détaillées comme suit :

- RDC de superficie approximative de 138.45 m² comprenant (espace avant non couvert, véranda couverte, salon salle à manger, 2 chambres à coucher, séjour, cuisine, salle d'eau) et des escaliers internes dans l'espace avant du RDC menant au 1er étage.

- 1er étage de superficie approximative de 126.37 m² comprenant (un balcon avant couvert, entrée, hall, 2 chambres à coucher, sdb, salon, coin aménagé pour une chambre à coucher, couloir, suite parentale avec dressing et salle d'eau) et des escaliers menant au toit.

Mise à prix : 379 552, 825 DT

Date et lieu de vente : Jeudi 23/11/2023 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

Les visites peuvent être faites toute la journée 7 jours / 7 et la consultation du cahier des charges peut se faire devant le greffier des ventes aux enchères du TPI de Ben Arous sis à Chouchet Radés ainsi qu'au bureau de l'avocat susmentionné.

La participation aux enchères ne se fait qu'à travers des avocats et après consignation au minimum du tiers de la mise selon la loi. Pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du Gouverneur de la région.

2023402501VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Société ELECTRO STAR

RNE : 0026644/V

CNSS : 18015930

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le n°330/2023 en date du 3-10-2023, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la Société ELECTRO STAR.

Monsieur RIDHA MEJBRI a été désigné administrateur judiciaire pour étudier le plan de redressement présenté par l'entreprise objet du redressement, donner son avis et apporter les modifications nécessaires en cas de besoins et pour contrôler la gestion et aider l'entreprise dans l'ensemble de ses activités.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau de l'expert comptable sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R02469VEPA2

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

STE GLOBAL INDUSTRIEL SERVICES

S.U.A.R.L : Au capital de 100 000 D

Siège social : Sidi Fraj Kerkenah Sfax

IU : 1186307B

Affiliation à la CNSS n° : 323617-25

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 Août 2023, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 02 octobre 2023, sous le n°23505554 selon quittance n°M006091 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises à Sfax le 17 octobre 2023 sous le n°2023169387 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de la date de cette assemblée et la nomination de Monsieur Abdelhamid LAJMI en qualité de liquidateur.

A cet effet, le liquidateur invite les créanciers à produire leurs dettes appuyées des pièces justificatives à son bureau situé à la rue Kairouan, immeuble 4 saisons bloc C, 1er étage Sfax.

2023X01318VEPA2

Avis aux créanciers

En date du 21 juillet 2023, le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Médenine a ordonné dans l'affaire n°90 l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M069743 en date du 14/07/2022 s'élevant à deux cent onze mille trois cent dinars (211.300,000 D) suite à la requête déposée par Maître Moez Ayed Zambaa pour le compte d'Amen Bank et contre le débiteur Mouldi ABICHOU, (CIN 05070809), et les autres créanciers déclarés dans la réquisition de consignations.

Ainsi et en application de l'article 468 cpcc : "dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

Cet avis est publié en application des articles 466 et 467 du cpcc.

2023X01323VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Global Payment Gateway S.A»

Société anonyme

Au capital de 1347 000,000 TND

Siège social : Pôle technologique El Ghazala - 2088 - Ariana

Le conseil d'administration décide de convoquer à une assemblée générale ordinaire pour le mardi 14 novembre 2023 à 10h30 au siège social

d'Alternative Capital Partners sis à l'Immeuble Yosr, Apt 9 et 10, rue du Lac Victoria Les Berges du Lac 1053 Lac sis au Lac pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

- Quitus aux administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2023T00975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CELLCOM-SA

Faisant Appel Public à l'Epargne

Au capital de 4 461 532 Dinars

Siège social : 25 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana

IU : 624926H

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en assemblée générale ordinaire lundi 13 novembre 2023 à 11H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2022

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

4. Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Quitus aux Administrateurs

7. Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration

8. Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC

9. Pouvoirs

10. Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023R02474SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC "S.I.O.C"

S.A. au capital de 1 834 500 dinars

Siège social : Route de Gabès - Km 3,5 - Sfax

M.F. : 008619 N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Industrielle d'Ouvrages en caoutchouc «S.I.O.C» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 novembre 2023 à 11 heures au siège social sis à la Route de Gabès - Km 3 à Sfax, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs pour les formalités.

2023X01331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «Marina Médicale Internationale»

SA au capital de 18.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 638613-62

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Dimanche 19 novembre 2023 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée

2 Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2022,

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

5- Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6- Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2022,

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

8- Fixation des jetons de présence,

9- Nomination des membres du Conseil d'administration,

10- Nomination du commissaire aux comptes

11- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en Assemblée Générale

Extraordinaire qui se tiendra le même jour du dimanche 19 novembre 2023 à 11 heures 30 minutes à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation de l'augmentation de capital ;

2- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;

3- Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

4- Modification corrélative des statuts ;

5- Approbation de la révision des conditions relatives à l'acquisition de la polyclinique et l'autorisation de la conclusion des actes définitifs y afférents,

6- Autorisation pour l'octroi des crédits ;

7- Questions diverses.

2023X01336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYSMART SA

Société anonyme

Capital social : 1 212 384 dinars

Siège social : N°04, rue Zeriab La Marsa 2078 Tunis

MF : 1389018WAM000

IU : 1389018W

Le Conseil d'Administration de la société POLYSMART SA réuni en date du 10 Juillet 2023 informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le mercredi 8 novembre 2023 à 15 Heures à Rue du Lac Biwa, Immeuble Fraj, deuxième Etage 1053 Les Berges du Lac, Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités de convocation de l'AGO,

- Nomination des Administrateurs,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2023402500SANB3

Convocation à l'AGO des actionnaires

SAGES CAPITAL

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : Imm. Molka Bur, B5-B6, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

MF : 961710W/A/M/000

RC : B2428492006

Messieurs les actionnaires de la Société SAGES Capital sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 17 novembre 2023 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2022.

3. Lecture des états financiers afférents à l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2022.

5. Approbation du rapport du Conseil d'Administration afférent à l'exercice 2022 et des états financiers clos au 31 décembre 2022.

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

9. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

10. Renouvellement des mandats d'administrateurs.

11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023402502SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mardi 14 novembre 2023

SECA ASSURANCE

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766/L

RC : B11031998

Les actionnaires de la société «SECA ASSURANCE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire mardi 14 novembre 2023 à 10:00, au siège social, 75 Avenue Khair-Eddine Pacha, Centre Pacha - Montplaisir Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délai de convocation

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2021 & 2022

3) Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2021 & 2022

4) Validation des opérations

5) Approbation des opérations de cession d'actions

6) Quitus aux administrateurs.

2023402510SANB3

Convocation à l'AGO 2022

Société "LAVASUD"

SA au capital 3.675.000 DT

Siège social : Z.I Route de Thala B.P.475-1200 Kasserine

Identifiant unique : 1200294B

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 4 octobre 2023, la société LAVASUD convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira en date du 17 novembre 2023 à 10h au siège de la société sis à la zone industrielle, route de Thala, 1200 Kasserine, et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2022

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour formalités.

2023402511SANB3

Convocation à l'AGE 2022

Société "LAVASUD"

SA Au capital 3.675.000 DT

Siège social : ZI Route de Thala B.P.475-1200 Kasserine

Identifiant unique : 1200294B

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 4/10/2023, la société LAVASUD convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée générale Extraordinaire de la société qui se réunira en date du 17/11/23 à 11h30 du matin au siège de la société sis à la zone industrielle, route de Thala, 1200 Kasserine, et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision sur la continuité de l'activité de la société.

2. Pouvoirs pour formalités.

2023402512SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'AGO

SMBSA ALANDALOUS TESTOUR

La Société Mutuelle de Services Agricole ALANDALOUS TESTOUR tiendra son assemblée générale ordinaire le 30/10/2023 à partir de 9h au siège de la mutuelle sise à la route du Kef km 1 Testour pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports d'activité des exercices 2021 et 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers des exercices 2021 et 2022.

- Quitus des administrateurs.

- Affectation des résultats des exercices du conseil d'administration.

- Divers.

- Les adhérents peuvent consulter les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes des exercices concernés au siège de la mutuelle à partir du 24/10/2024.

2023R02485SODB3

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE EL BARAKA MOKNINE

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base El "baraka" à Moknine porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2021 et 2022 se tiendra le mardi 14 novembre 2023 au siège social de la société est situé à la rue Habib Bourguiba Immeuble Yasmine, 5ème étage à partir de 9 heures de matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral relatif aux gestions des années 2021 et 2022.

- Lecture du rapport financier relatif aux gestions des années 2021 et 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à la gestion des années 2021 et 2022.

- Approbation des rapports moraux et financiers et des comptes des années 2021 et 2022.

- Quitus aux gestionnaires aux années 2021 et 2022.

Remarque :

- Les P.V des réunions du conseil d'administration aussi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les adhérents à partir du 6/11/2023 jusqu'au 13/11/2023.

- Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2023S01236SODB3

Assemblée générale ordinaire 2022

Société mutuelle de base de services agricoles

"EL Karama" Ras Fartout Bir Ali - Sfax

CS : 10.600

MF : 1191272RNM000

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Karama" Ras Fartout Bir Ali Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022 qui sera tenue le Mardi 14 novembre 2023 à 9 heures et demi du matin au siège de la Société mutuelle à Ras Fartout au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Admission de nouveaux adhérents et assainissement de la liste des adhérents.

- Renouvelez le contrat de commissaire aux comptes 3 ans.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2023X01330SODB3

DIVERS

Avis au public

Décision judiciaire de clôture de liquidation

Après examen de dossier dont l'ordonnance sur requête n°38435 en date du 18/01/2018.

- Après examen du rapport définitif établi par le liquidateur Mr Fathi Sebai en date du 20/8/2018

- Au vue de l'accord entre les parties pour mettre fin à l'état d'indivision.

Le juge compétent en matière de liquidation auprès du tribunal de première instance de Nabeul Mme Soraya Jelleli a ordonné la clôture de liquidation objet de l'affaire n°44, et a autorisé le greffier pour classer le dossier dans l'archive du tribunal après l'accomplissement des formalités de publicités nécessaires.

2023T00961DIVD2

Avis

Mr Salem El Euchi - Avocat à Grombalia - annonce avoir présenté aux noms des consorts Nasr Dallagi une demande de mise à jour auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul sous le n°3896 pour inscrire un acte de vente s s p au profit de leur héritant Nasr Dallagi émanant du conseil de Gouvernorat de Nabeul et ce sur le titre Foncier n°549296 Nabeul obligeant la présentation du contrat de vente signé entre ce dernier (conseil de Gouvernorat de Nabeul le domaine de l'Etat (propriété privée) pour rétablir la succession de l'origine de propriété et surmonter les difficultés conformément à l'article 17 de la Loi 37 de l'année 2001 en date du 10/4/2001.

Sur ce, toute opposition ou intervention concernant l'objet de cette demande de mise à jour doit être formulée à partir de la date de publication du présent avis et jusqu'à la fin du délai de deux mois auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul.

Annonce publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 19/10/2023.

2023R02471DIVD2

Avis

Mr Salem El Euchi - Avocat à Grombalia - annonce avoir présenté au nom de Slah El Hmissi une demande de mise à jour auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul sous le n°3895 pour inscrire un acte de vente ssp à son profit émanant du conseil de Gouvernorat de Nabeul et ce sur le titre Foncier n°549296 Nabeul obligeant la présentation du contrat de vente signé entre ce dernier (conseil de Gouvernorat de Nabeul et le domaine de l'Etat (propriété privée) pour rétablir la succession de l'origine de propriété et surmonter les difficultés conformément à l'article 17 de la Loi 37 de l'année 2001 en date du 10/4/2001.

Sur ce, toute Opposition ou Intervention concernant l'objet de cette demande de mise à jour doit être formulée à partir de la date de publication du présent Avis et jusqu'à la fin du délai de deux mois auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul.

Annonce publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien le 19/10/2023.

2023R02472DIVD2

Avis

Maître Mounir Dammak Notaire

Route Mahdia km7 Sakiet Eddeir

Tél : 97234442

Les héritiers de Ahmed Mallek annonce qu'ils possèdent la moitié, indivise d'un terrain planté de 56 oliviers situé à la route Manzel Chaker Bechka Sabkhet Boujmal provenant par l'acte d'achat qui était fait le 22 Mars 1992 enregistré le 29 Avril 1992 n°2301 rédigé par les deux notaires Taher Sallemi et Hussine Turki, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X01324DIVD2

Avis

Monsieur Elhabib Elhadhri déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de 2955.9 m² sur lequel est édifié une maison sise à la route Gremda km 9 El Aouabed Sfax objet D'achat du 27/10/1976 acte notarié de Mohamed Souissi et Ahmed Chelli d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2023X01332DIVD2

Avis

Monsieur Ihousin Mabrouk déclare par la présente qu'il a perdu deux titres de propriété d'un terrain de 1000 m² et d'un terrain de 3082 m² sis à la route Gremda km 9 Sfax objet d'achat du 6/5/2011 et d'achat du 22/11/2011 acte notarié de Samira Zoghlami et Estabrak Ben Saleh d'où nécessité de rétablir deux copies conformes de chacune, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2023X01333DIVD2

Avis

Monsieur Abdallah Zouari déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété de trois parcelles d'une superficie totale de 2700 m² sises à El Aouabed El Amra Sfax objet d'achat du 21/5/2018 acte notarié de maître Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2023X01334DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Le public est informé que M. ABDELKAADER BOUZAINE agissant pour le compte a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central sous le N°14042 en date du 26/9/2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une HUILERIE située Drijette, Délégation Borj El Amri et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la délégation ou la municipalité de BORJ EL AMRI.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par M.M. le Gouverneur de Manouba ou le délégué ou au Secrétaire général de la Municipalité Borj El Amri dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1493 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;
- Vu le décret n° 96-2041 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa porte à la connaissance du public qu'en date du **04 Septembre 2023** le rapport de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, a été déposé au siège du gouvernorat de **Gafsa**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Gafsa**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Cité Echabeb	Gafsa Sud	2160	**Nord** : Organisation de L'education et de la famille **Sud** : T.F N°56496 Gafsa **Est** : Kalthoum Garbia et T.F N° 13157 Gafsa **Ouest** : Mohamed El Abboudi et T.F N°37156 Gafsa et Piste	105069
Majel Ezzalouf	Zannouch	7291	**Nord** : Rue et Piste **Sud** : T.F N°35282 Gafsa et piste **Est** : Rue et T.F N° 35282 **Ouest** : Piste	105068
Bir Ezzalouf	Zannouch	1010	**Nord** : Rue **Sud** : T.F N° 29827 **Est** : Rue **Ouest** : T.F N° 29827 Gafsa	105071

2023R02459MINA4

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Actif

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	402 305	395 765
- Amortissements	-386 138	-384 878
Montant Net	**16 167**	**10 887**
Immobilisations Corporelles	99 385 453	92 296 832
- Amortissements	-84 600 755	-80 196 808
Montant Net	**14 784 698**	**12 100 024**
Immobilisations Financières	660 705	559 796
- Provisions	-46 104	-46 104
Montant Net	**614 601**	**513 692**
Total des Actifs Immobilisés	**15 415 466**	**12 624 603**
Autres Actifs Non Courants		
Total des Autres Actifs Non Courants	**0**	**0**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**15 415 466**	**12 624 603**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	6 444 419	5 849 563
- Provisions	-689 839	-647 281
Montant Net	**5 754 580**	**5 202 282**
Clients & Comptes Rattachés	15 802 450	16 061 646
- Provisions	-13 772 038	-13 300 100
Montant Net	**2 030 412**	**2 761 546**
Autres Actifs Courants	11 696 307	9 800 343
- Provisions	-293 513	-206 239
Montant Net	**11 402 794**	**9 594 104**
Placements & Autres Actifs Financiers	2 500 570	570
Liquidités & Equivalents de Liquidités	8 049 220	506 211
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	**29 737 576**	**18 064 713**
TOTAL DES ACTIFS	**45 153 042**	**30 689 316**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Bilan - Capitaux Propres & Passifs

Au 31 Décembre

(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2022	2021
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux Propres		
Capital Social	1 197 000	1 197 000
Réserves	482 374	359 725
Autres Capitaux Propres	11 150 930	6 106 017
Résultats Reportés	-117 919 638	-101 654 237
Total Capitaux Propres Avant Résultat	**-105 089 334**	**-93 991 495**
Résultat Net de l'exercice	**-4 928 875**	**-16 265 401**
CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**-110 018 209**	**-110 256 896**
PASSIFS		
Passifs non Courants		
Emprunts	9 516 497	9 598 413
Autres passifs Financiers	11 026 109	14 806 193
Provisions	1 110 677	830 176
Total des Passifs non Courants	**21 653 283**	**25 234 782**
Passifs Courants		
Fournisseurs & Comptes Rattachés	4 064 151	5 432 153
Autres Passifs Courants	125 951 090	105 078 351
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	3 502 727	5 200 926
Total des Passifs Courants	**133 517 968**	**115 711 430**
TOTAL DES PASSIFS	**155 171 251**	**140 946 212**
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	**45 153 042**	**30 689 316**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2023X01327BCFA5

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Résultat
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2022	2021
Produits d'Exploitation		
Produits d'exploitation	80 962 571	66 809 479
Autres Produits d'exploitation	799 217	774 325
Total des Produits d'Exploitation	**81 761 788**	**67 583 804**
Charges d'Exploitation		
Achats d'Approvisionnements Consommés	-14 723 609	-13 324 733
Charges de Personnel	-53 476 852	-52 091 765
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	-5 206 769	-5 202 331
Autres Charges d'exploitation	-4 048 120	-3 768 936
Total des Charges d'Exploitation	**-77 455 350**	**-74 387 765**
Résultat d'Exploitation	**4 306 438**	**-6 803 961**
Autres Charges & Produits Ordinaires		
Charges Financières	-9 485 569	-9 664 664
Produits Financiers	24 323	20 228
Autres Gains Ordinaires	265 161	216 149
Autres Pertes Ordinaires	-5 172	-1 862
Total Autres Charges & Produits Ordinaires	**-9 201 257**	**-9 430 149**
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	**-4 894 819**	**-16 234 110**
Impôt sur les Sociétés	-34 056	-31 291
Résultat Net de l'exercice	**-4 928 875**	**-16 265 401**
Modifications comptables	-	-
Résultat Net de l'exercice	**-4 928 875**	**-16 265 401**

Société Régionale de Transport
du Gouvernorat de Sfax
SO.RE.TRA.S.

Etat de Flux de Trésorerie
au 31 Décembre
(Montants exprimés en Dinars)

Désignations	2022	2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements Reçus des clients	18 196 393	14 648 180
Subvention d'exploitation encaissée	64 325 000	52 530 000
Sommes versées aux fournisseurs et aux Personnels	-65 409 629	-60 455 393
Intérêts payés	-1 435 246	-1 136 529
Impôts et Taxes payés	-4 758 714	-1 860 994
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**10 917 804**	**3 725 265**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS:		
Décaissements provenant de l'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 305 376	-4 743 195
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27 865	31 560
Subventions d'Investissement reçues	5 792 000	3 139 000
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités d'Investissement	**-1 485 511**	**-1 572 635**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES		
Remboursement emprunts	19 931 370	20 200 000
Encaissements provenant des emprunt	-20 397 078	-29 194 656
Flux de Trésorerie Affectés aux Activités de Financement	**- 465 708**	**-8 994 656**
Variation de Trésorerie	8 966 585	-6 842 026
Trésorerie au Début de l'Exercice	-1 286 130	5 555 896
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**7 680 455**	**-1 286 130**